



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 80057

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la lutte contre le dopage lors des prochains jeux Olympiques. En raison des réserves émises par le Comité international Olympique devant la rigueur de la législation italienne en matière de lutte contre le dopage, les prochains jeux Olympiques d'hiver à Turin sont d'ores et déjà placés sous le soupçon d'une certaine tolérance face aux sportifs dopés. Fer de la lance de la lutte contre le dopage, la France ne peut rester muette face à la volonté affichée du CIO d'éviter de trop lourdes sanctions à l'encontre des sportifs convaincus de dopage. Aussi, à quelques mois des jeux Olympiques d'hiver à Turin, il lui demande d'indiquer les actions entreprises par la France auprès du CIO pour maintenir un niveau élevé de lutte contre le dopage dans les différentes disciplines olympiques et défendre les législations nationales les plus fermes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80057

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11208